



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1er FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle Gilbert Chauveau sous la présidence de Madame Fabienne LABRETTE-MENAGER, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2022

Date d'affichage : 24 janvier 2022

Membres en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25 (3 procurations)

Présents : MM Aubert, Brion, Cosnard, Courné, Denieul Jean-Marie, Denieul Vincent, Emery, Fortin, Goyer-Thierry, Legagneux, Levesque, Mmes Adam, Carlier, Gauvrit, Hubert, Labrette-Ménager, Lecomte, Leconte, Menon, Morin Mortier, Olivier, Richer
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) : MM Boyer, Gasnier, Mmes Adde, Lemercier, Poirier

Procurations(s) : M. Gasnier à Mme Menon, M. Boyer à M. Emery, Mme Adde à M. Goyer-Thierry

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jérôme Cosnard est désigné secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2021:

Adoption à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Mme le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. Adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Exposé préalable :

En fonctionnement, les dépenses sont conformes aux prévisions. Les recettes concernent essentiellement la redevance d'assainissement pour 33 687,69 € (22 669,26 € sur St Germain et 11 018,43 € sur Coulombiers).

En investissement, les travaux prévues pour 101 306 € ont été réalisées à hauteur de 13 727,55 €, le curage et l'épandage de la lagune de St Germain n'ayant pas été réalisés en raison du contexte sanitaire. Ont été réalisées la mise en place de la télésurveillance sur les 2 postes de Coulombiers (pour 7488 €, le renouvellement de pompes sur St Germain et Couombiers pour 6239, 55€. La création de réseaux Impasse de la Vigne et rue du Saosnois n'ont pas été réalisés.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget annexe de l'assainissement relatif à l'exercice 2021, compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : + 44 924,74 €
- Section d'investissement : + 8993,54 €

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve les résultats de l'exercice écoulé tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés lors du vote du compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement, soit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 269,23 €
Résultat antérieur reporté (c/002)	44 655,51 €
Résultat à affecter	+ 44 924,74 €
Section d'investissement	
Solde d'exécution	+ 8 993,54 €
Solde des restes à réaliser	- 8 796,00 €
Besoin de financement	

Madame le Maire propose que le résultat de fonctionnement soit affecté de la façon suivante sur le budget assainissement de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement	
R 002	44 924,74 €
Section d'investissement	
R 001	8 993,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice écoulé tant en fonctionnement qu'en investissement
- Autorise Madame le Maire à la reprendre dans le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET GENERAL

Exposé préalable :

Le compte administratif de 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : + 798 542,68 €
- Section d'investissement : - 403 012,51 €
- Restes à réaliser dépenses investissement : 411 218,51 €
- Restes à réaliser recettes investissement : 569 701,95€
- Besoin de financement 2022 : 244 529,07€

Section de fonctionnement

Dépenses : total 2 282 091,98€

Prévisions réalisées à hauteur de 93.65% des dépenses réelles

Augmentation des dépenses réelles de 7.6% par rapport à 2020

Principaux postes de dépenses :

- charges de personnel : 42.35% des dépenses
- charges générales : 41.13% des dépenses
- autres charges de gestion courante : 13.54% des dépenses
- remboursement intérêts de la dette : 1,39% des dépenses

Recettes : total : 3 080 634,66€

Prévisions réalisées à hauteur de 106,70% des prévisions

Augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+5.5% par rapport à 2020).

Principaux postes de recettes :

- impôts et taxes : 50.38% des recettes
- dotations de l'Etat et subventions : 32.21% des recettes
- produits de gestion courante (camping, cantine...) :11.59% des recettes
- autres produits de gestion courante (loyers...) : 5.49% des recettes

Section d'investissement :

Dépenses : total 2 394 256,30€ (dont report du déficit de 2020 pour 375 084,31 €)

Les dépenses d'équipement (études, achats, travaux) ont été exécutées à hauteur de 1 814 384 €, soit 74% des prévisions. Elles représentent 91% des dépenses d'investissement.

Principales dépenses d'équipement :

- Restructuration/extension école de Fresnay : 1 295 580 €
- Mairie (création site, aménagement bureaux, menuiseries) : 103 308 €
- Aménagement Tannerie (barques électriques) : 67 332 €
- Restauration Hôtel de Chervy : 69 955 €

Recettes : total 1 991 243,79 €

Les subventions perçues s'élèvent à 243 778,37 €

Le prêt relai de 850 000 € a été mobilisé pour la restructuration du groupe scolaire.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget général relatif à l'exercice 2021, compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : + 798 542,68 €
- Section d'investissement : - 403 012,51 €

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve les résultats de l'exercice écoulé tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET GENERAL: AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés lors du vote du compte administratif 2021, soit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 249 572,06 €
Résultat antérieur reporté (c/002)	+ 548 970,62 €
Résultat à affecter	+ 798 542,68 €
Section d'investissement	
Solde d'exécution	- 403 012,51 €
Solde des restes à réaliser	+ 158 483,44 €
Besoin de financement	244 529,07 €

Madame le Maire propose que le résultat de fonctionnement soit affecté de la façon suivante sur le budget de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement	
R 002	+ 554 013,61 €
Section d'investissement	
R 1068	+ 244 529,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition d'affectation des résultats de l'exercice écoulé tant en fonctionnement qu'en investissement
- Autorise Madame le Maire à la reprendre dans le budget général de l'exercice 2022.

AMENAGEMENT PARKING DE LA GARE DE LA HUTTE – ATTRIBUTION DES LOTS

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante la mise en concurrence lancée selon la procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique concernant les travaux d'aménagement du parking de la gare de la Hutte.

Ces travaux décomposés en 2 lots (lot 1 : terrassement/assainissement/voirie/espaces verts ; lot 2 : réseaux) ont fait l'objet d'une consultation des entreprises (Sarthe marchés publics, Ouest France) du 30 novembre 2021 au 7 janvier 2022 avant 12h00. L'ouverture des plis s'est déroulée le 7 janvier 2022.

Le maître d'œuvre de l'opération a remis à la commission son rapport d'analyse des offres le 28 janvier 2022.

Madame le Maire propose que soient retenues, sur la base du rapport d'analyse du maître d'œuvre en date du 28 janvier 2022 et du procès-verbal de la commission en date du 28 janvier 2022, les entreprises suivantes :

n°lot	Intitulé	Entreprises	Montant HT
1	terrassement/assainissement/voirie/espaces verts	CHAPRON	127 379,05 €
2	réseaux	TELELEC	12 896,00 €
		total	140 275,05 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de retenir les entreprises proposées pour un montant total de 140 275,05 € HT (inférieur à l'estimatif prévisionnel du maître d'œuvre) et d'avaliser ainsi le choix de la commission,
- Autorisent Madame le Maire à signer avec ces entreprises tous documents se rapportant au marché.

RENOUVELLEMENT BAIL ESCALE

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de renouveler le bail du centre social ESCALE pour les locaux sis au n°4 place de Bassum.

Madame le Maire donne lecture du projet de contrat de location à conclure avec ESCALE prévoyant notamment un loyer mensuel de 620 € (7440 € par an), soit 4,56 €/m², à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- Approuve le projet de contrat de location sur la base de 620 € par mois,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant et tous documents s'y rapportant.

RENOUVELLEMENT ADHESION PLATEFORME SARTHE MARCHES PUBLICS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la mise à disposition à titre gratuit par le Département de la Sarthe de la plateforme de téléservice permettant de dématérialiser les marchés publics et accords-cadres, de la publicité à la notification électronique des contrats (Sarthe Marchés Publics). Cette mise à disposition étant arrivée à échéance le 31 décembre 2021, Madame le Maire propose de renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion à la plateforme de télétransmission Sarthe Marchés publics et à signer tous les documents s'y rapportant.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le DOB est obligatoire pour les communes de +3500 hab mais rien n'empêche les autres communes d'en organiser un.

Le DOB permet d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière et budgétaire de la commune.

Il améliore l'information aux élus et leur permet de s'exprimer sur les projets et la situation financière de la commune.

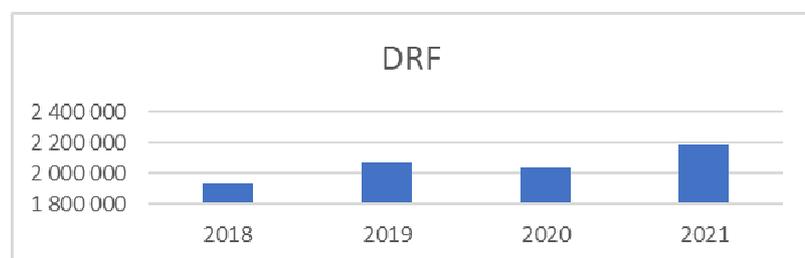
Le DOB se base sur:

- l'évolution des dépenses et recettes de la commune avec ventilation des charges et principales ressources
- l'évolution de l'autofinancement et de l'endettement de la commune
- la programmation des investissements et leurs impacts

Les dépenses de fonctionnement (DRF) en €/hab:

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 739 € par habitant en 2021, supérieures à la moyenne de la strate (commune de 2000 à 3500 hab). Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,6% en 2021 par rapport à 2020.

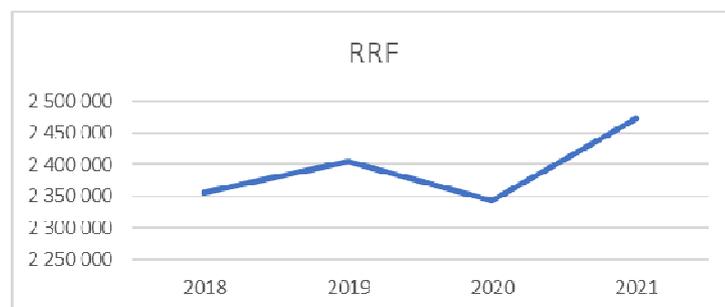
	2018	2019	2020	2021
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	631	675	674	739
Moy strate 72	717			



Les recettes de fonctionnement (RRF) en €/hab:

Les recettes de fonctionnement représentent 835€/hab contre 898 €/hab pour les communes de même strate démographique.

	2018	2019	2020	2021
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	768	784	777	835
Moy strate 72	898			



Les produits sont donc supérieurs aux charges. Néanmoins, les recettes ont tendance à diminuer

Ventilation des principales charges de fonctionnement

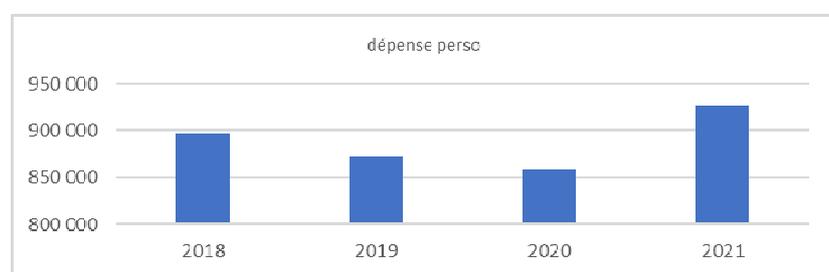
Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 313 € /hab

Alors qu'elles représentent près de 51% des dépenses de fonctionnement pour les communes de même strate, elles sont de 42% pour Fresnay

	2018	2019	2020	2021
dépense perso	896 519	872 826	858 870	926 668
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	292	284	285	313
Moy strate 72	364			

	2018	2019	2020	2021
dépense perso	896 519	872 826	858 870	926 668
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
taux	46%	42%	42%	42%
Moy strate 72	50,73%			

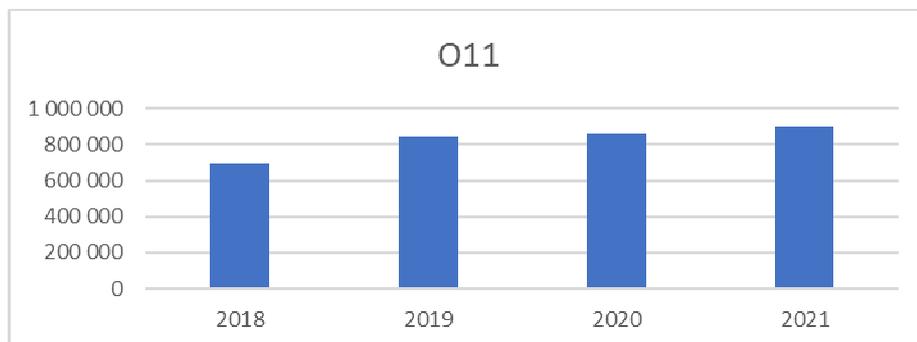


Charges à caractère général (chap 011)

Les charges à caractère général ont augmenté de 4,5% par rapport à 2020 et représentent 41% des dépenses (contre près de 45% pour les communes de même strate)

	2018	2019	2020	2021
O11	695 285	845 341	858 868	899 920
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	227	276	285	304

	2018	2019	2020	2021
O11	695 285	845 341	858 868	899 920
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
taux	36%	41%	42%	41%
Moy strate 72	44,76%			



Les contributions obligatoires et subventions

Ces charges (subv aux asso, contributions sdiss, sivos, instruction ADS, école privée) représentent 7% des dépenses et sont en baisse par rapport à 2020

	2018	2019	2020	2021
contributions/subventions	160 484	174 913	165 560	162 730
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
taux	8%	8%	8%	7%

Les charges financières (intérêts de la dette)

Le remboursement des intérêts des emprunts (10€/hab contre 19€ pour la strate) représentent 1,39% des dépenses.

Ces charges démontrent un endettement de la commune peu élevé

	2018	2019	2020	2021
remb intérêts	35 465	28 312	23 882	30 463
population	3 068	3 068	3 015	2 961
Fresnay	12	9	8	10
Moy strate 72	19			

	2018	2019	2020	2021
remb intérêts	35 465	28 312	23 882	30 463
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
taux	1,83%	1,37%	1,17%	1,39%
Moy strate 72	2,72%			

Ventilation des principaux produits de fonctionnement

Les impôts locaux (hors attribution de compensation de la cchsam)

Le produit des impôts (TH, TF) représente 30% des recettes (contre 44% pour la strate) et rapportent 245€/hab (contre 395€),

Ce produit de fiscalité inférieur s'explique par des taux d'imposition et des bases inférieurs aux autres communes de même taille

	2018	2019	2020	2021
produit impôts	695 859	725 975	725 436	748 962
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163
Taux	29,53%	30,18%	30,97%	30,30%
Moy strate 72	44,00%			

	2018	2019	2020	2021
produit impôts	695 859	725 975	725 436	725 436
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	227	237	241	245
Moy strate 72	395			

La dotation globale de fonctionnement (DGF):

DGF=dotations forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation

Ces dotations sont versées par l'Etat en fonction du nombre d'habitants, de la longueur de voirie, du nombre d'élèves, de la superficie, du potentiel fiscal, des charges de centralité.....

La DGF représente 225€/hab (contre 146€ pour la strate), soit 27% des recettes. Elle est en progression depuis 2018, notamment depuis la création de la commune nouvelle

	2018	2019	2020	2021
DGF	522 584	594 724	633 526	665 505
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	170	194	210	225
Moy strate 72	146			

	2018	2019	2020	2021
DGF	522 584	594 724	633 526	665 505
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163
Taux	22,17%	24,73%	27,04%	26,92%
Moy strate 72	16,28%			

Les produits des services et du domaine (chap 70)

Ces recettes correspondent notamment aux recettes liées aux régies (camping, cantines...). Elles représentent 97€/hab, soit 11,60% des recettes,

2020: impact Covid

	2018	2019	2020	2021
70	255 293	250 400	200 247	286 772
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	83	82	66	97
Moy strate 72	71			

	2018	2019	2020	2021
70	255 293	250 400	200 247	286 772
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163
Taux	10,83%	10,41%	8,55%	11,60%
Moy strate 72	7,89%			

Conclusion charges et produits de fonctionnement:

Les dépenses de fonctionnement ont tendance à augmenter plus vite que les recettes, ce qui a un impact sur l'autofinancement de la commune. Si les dépenses de personnel sont maîtrisées, les charges à caractère général ont tendance à augmenter.

Si le choix des élus est de maintenir les taux d'imposition aux taux actuels, la majoration des recettes ne peut passer que par une augmentation des produits des services et du domaine. *L'autonomie financière* de la commune, comme chaque commune, est *assez faible* puisque la commune ne maîtrise pas les bases de la fiscalité et est dépendante des dotations de l'Etat.

AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT

L'autofinancement de la commune

L'autofinancement de la commune se mesure par la capacité d'autofinancement (CAF).

La CAF brute : recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement

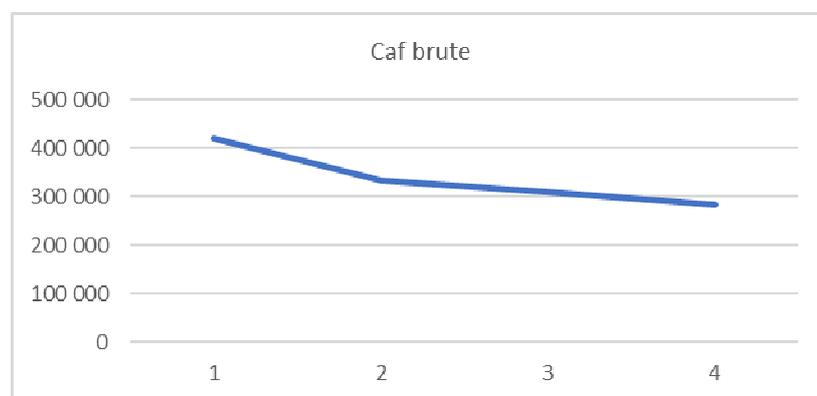
La CAF nette: recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement – remboursement annuel du capital des emprunts

La CAF brute permet de savoir ce que la commune dégage comme excédent de fonctionnement chaque année, lui permettant ainsi d'autofinancer en partie ses investissements.

● CAF BRUTE

La CAF brute est passée de 420 159 € en 2018 à 284 301 € en 2021. Elle représente 11,5% des recettes de fonctionnement (taux d'épargne brute) alors que la moyenne de la strate est de 20,20%.

	2018	2019	2020	2021
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
Caf brute	420 159	332 860	309 829	284 301
taux épargne brute (>8%)	17,83%	13,84%	13,23%	11,50%
moy strate	20,20%			



Madame le Maire précise que la capacité d'autofinancement est la résultante des choix politiques décidés par le Conseil municipal. En effet, sans les politiques d'attraction de la commune (vidéo mapping), de valorisation du patrimoine (labels Petite Cité de Caractère, aide à la restauration), d'aides aux particuliers et commerçants (aides aux permis de conduire, aides à l'installation et modernisation des commerces), la capacité d'autofinancement serait de 420 000 € environ, soit un taux d'épargne brute de 17%.

Ainsi, il suffit à la municipalité de mettre fin à certaines politiques pour augmenter la capacité d'autofinancement.

● la CAF nette

= excédent de fonctionnement – remboursement annuel du capital des emprunts

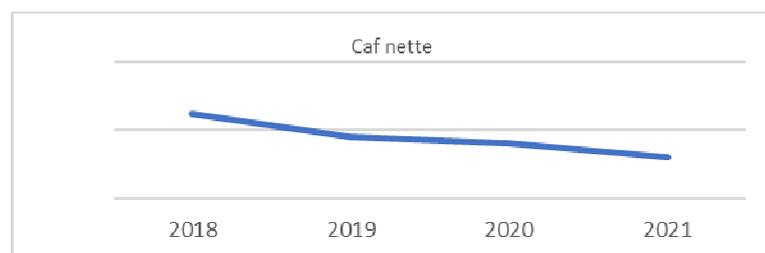
L'excédent dégagé par la section de fonctionnement (CAF brute) permet de couvrir le remboursement annuel du capital (148 084€)

Le solde (CAF nette) permet de dégager une ressource susceptible de financer en partie les dépenses d'investissement de la commune.

La CAF nette représente 4,91% des recettes de fonctionnement contre 12,17% pour la strate.

Puisque la commune est peu endettée, cela prouve qu'elle a moins de recettes de fonctionnement que les autres

	2018	2019	2020	2021
CAF brute	420 159	332 860	309 829	284 301
capital dette	172 980	152 128	148 084	162 890
Caf nette	247 179	180 732	161 745	121 411
taux épargne nette	10,49%	7,51%	6,90%	4,91%
moy strate	12,17%			



L'endettement de la commune

Différents indicateurs permettent de mesurer le niveau d'endettement d'une collectivité

- **l'annuité de la dette et les charges financières (intérêts)**

	2018	2019	2020	2021
annuité	211 085	181 850	171 967	193 353
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	69	59	57	65
Moy strate 72	91			

	2018	2019	2020	2021
remb intérêts	35 465	28 312	23 882	23 882
DRF	1 936 554	2 072 330	2 032 679	2 187 862
taux	1,83%	1,37%	1,17%	1,09%
Moy strate 72	2,72%			

L'annuité par hab (65€) est peu élevée par rapport à la strate et les intérêts ne représentent que 1,07% des dépenses

- **Remboursement annuel du capital de la dette / population**

Outre les intérêts, le remboursement annuel du capital est également inférieur à la strate (55€/hab contre 72€).

	2018	2019	2020	2021
remb capital	172 980	152 128	148 084	162 890
pop	3068	3068	3015	2961
Fresnay	56	50	49	55
Moy strate 72	72			

- **le ratio d'endettement doit être < à 1,4**

Cet indicateur tient compte du capital restant dû (capital des emprunts restant à rembourser = encours de la dette) rapporté sur les recettes de fonctionnement. Le seuil d'alerte est fixé à 1,2. Au-delà de 1,4, la chambre régionale des comptes « s'intéresse » à la commune.

	2018	2019	2020	2021
encours dette	927 432	775 655	631 740	2 156 550
RRF	2 356 713	2 405 190	2 342 508	2 472 163
ratio	0,39	0,32	0,27	0,87
Moy strate 72	0,78			

Augmentation du ratio en raison de la mobilisation d'un prêt de 700 K€ et d'un prêt relai de 850 K€ pour l'école. L'encours de la dette représente 87% des recettes de fonctionnement (contre 27% en 2020).

● **la capacité de désendettement (durée d'extinction de la dette) doit être < à 15 ans**

Se calcule en divisant le capital restant dû par la CAF brute

	2018	2019	2020	2021
encours dette	927 432	775 655	758 109	2 156 550
CAF brute	420 159	332 860	309 829	284 301
capacité dés.	2,21	2,33	2,45	7,59

En raison de la mobilisation des prêts pour l'école, la capacité de désendettement de la commune est passée de 2,52 années à 7,59. Sans investissement, la commune rembourserait ses emprunts par son autofinancement en 7,5 ans

L'état actuel de la dette

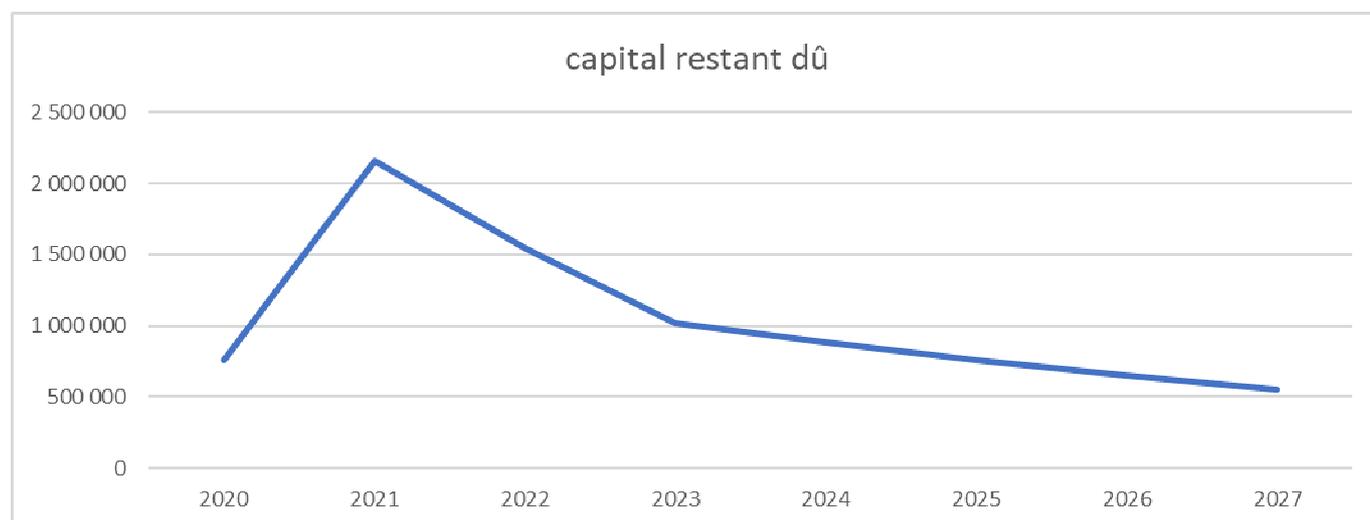
(Tableau sur l'état de la dette remis à chaque conseiller municipal)

La commune a actuellement 10 emprunts en cours (5 sur la commune de Fresnay, 1 sur Coulombiers et 4 sur Saint Germain).

Sur la période 2022 à 2027, 5 emprunts seront arrivés à échéance

L'évolution du capital restant dû

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
capital restant dû	758 109	2 156 550	1 549 748	1 016 280	886 143	756 007	648 161	555 483



Sans nouvel emprunt dans le mandat, le capital restant dû (encours de la dette) restant à rembourser en 2027 serait inférieur à celui de 2020.

Synthèse endettement et autofinancement

Si l'autofinancement de la commune n'atteint pas le niveau des communes de même strate, on peut constater que son endettement n'est pas inquiétant malgré la mobilisation des emprunts nécessaires aux travaux de l'école

Des investissements ont été effectués depuis 2018 pour environ 3,388 M€. Un emprunt a été réalisé en 2020 pour l'achat du restaurant le St Germain (140 000 €). L'emprunt pour la restructuration du groupe scolaire (630 000 €) a été réalisé fin 2020.

autofinancement					
Dépenses de fonctionnement	de			●	supérieures à la strate, tendance à augmenter (surtout charges à caractère général)
Recettes de fonctionnement	de		●		Augmentent moins vite que dépenses. Quid de l'autonomie financière? Marge de manœuvre? Imposition?
CAF brute			●		Tendance à se réduire sous l'effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (-30% depuis 2018)
CAF nette				●	A diminué de 50% depuis 2018 en raison de la baisse de la CAF brute et de l'augmentation du capital de la dette (sera forcément négative en 2022 et 2023 avec le remboursement du prêt relai)

endettement					
Ratio d'endettement		●			Commune peu endettée malgré la mobilisation du prêt relai de l'école
Capacité désendettement	de	●			De 2 ans à 7,5 ans en raison du prêt relai

Les projets 2022/2026

Document transmis à chaque conseiller faisant apparaître les projets sur le mandat (liste non exhaustive).

Le total des dépenses s'élèverait à 3 769 265 €. Les subventions seraient de l'ordre de 1 486 767 €.

Les emprunts nécessaires à la réalisation des projets seraient de l'ordre de 2 282 498 €.

L'intérêt d'un débat d'orientation budgétaire est notamment de connaître l'impact de ces nouveaux emprunts sur l'endettement de la commune.

Impact Sur le ratio d'endettement (rappel: doit être < à 1,4)

Evolution du ratio avec emprunts de 2,282 M€

	au 31/12/2021	au31/12/2022	au 31/12/2027
capital des emprunts restant dû	2 156 550 €	1 549 748 €	555 483 €
recettes réelles de fonctionnement	2 470 000 €	2 470 000 €	
Emprunts nécessaires à la réalisation des projets:			2 282 498 €
Total du capital restant dû:			2 837 981 €
A recettes de fonctionnement constantes, le ratio d'endettement serait de:			1,15

Impact sur la capacité de désendettement doit être < à 15 ans

Evolution de la capacité de désendettement avec emprunts de 2,282 M€:

	au 31/12/2021	au31/12/2022	au 31/12/2027
capital des emprunts restant dû	2 156 550 €	1 549 748 €	555 483 €
Emprunts nécessaires à la réalisation des projets:			2 282 498 €
Total du capital restant dû:			2 837 981 €
A CAF brute constante, la capacité de désendettement serait de:			9,98

La réalisation de 2.282 M€ de prêts sur le mandat ferait passer le ratio d'endettement à 1.15 et une capacité de désendettement à 9.98 ans.

Il reviendra donc au conseil municipal de prioriser les opérations et de les planifier.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de l'élevage porcin de la SCEA Denieul suite à l'enquête publique et aux conclusions du commissaire enquêteur.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,

M. Cosnard

Signature du procès-verbal de séance :

	SIGNATURE
ADAM MARIE-CHRISTINE	
ADDE MORGANE	
AUBERT JOËL	
BOYER ERIC	
BRION CYRIL	
CARLIER CLAUDINE	
COSNARD JEROME	
COURNE ALAIN	
DENIEUL JEAN-MARIE	
DENIEUL VINCENT	
EMERY BENOIT	
FORTIN MICHEL	
GASNIER LAURENT	
GAUVRIT CHRISTELLE	
GOYER-THIERRY FABRICE	
HUBERT CATHERINE	
LABRETTE-MENAGER FABIENNE	
LECOMTE GABRIELLA	
LECONTE ODILE	
LEGAGNEUX DOMINIQUE	
LEMERCIER MILENE	Absente excusée
LEVESQUE PATRICK	
MENON CLAUDINE	
MORIN MORTIER BEATRICE	
OLIVIER SANDRINE	
POIRIER BEATRICE	Absente
RICHER FRANCOISE	